

ATTESTATION DE CONTRÔLE / ENTRETIEN D'UN GÉNÉRATEUR DE CHALEUR - COMBUSTIBLE GAZEUX / LIQUIDE BRÛLEUR UNE ALLURE / DEUX ALLURES - RÉGION WALLONNE

TECHNICIEN ⁽²⁾		LE DEMANDEUR DU CONTRÔLE	
<input checked="" type="checkbox"/> Technicien agréé <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> GI <input type="checkbox"/> GII <input type="checkbox"/> Technicien spécialisé en combustibles solides Nom et prénom: <u>Quenès Nicolas</u>		<input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire de l'installation de chauffage central <input type="checkbox"/> Locataire du bâtiment contenant l'installation de chauffage <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : Nom et prénom : Entreprise (si pertinent) : <u>Grasse</u> Rue et n° : <u>Zone Industrielle, 3</u> Code postal et localité : <u>Mamegnies</u> Tél. : Fax ou courriel : Localisation du générateur si différente :	
N° d'agrément (si CL ou CG) : <u>TL5395</u> Nom d'entreprise: BINON & Fils s.a. Rue Saint-Jean 69A - 6120 COUR-SUR-HEURE Tél. 071 21 51 82 • GSM 0495 30 39 64 E-mail: sa.binon@skynet.be N° entreprise: BE 0449.117.720			

COMBUSTIBLES (si multicomcombustible, mentionner les différents combustibles)			
Solide	<input type="checkbox"/> Pellets bois	<input type="checkbox"/> Bûches	<input type="checkbox"/> Plaquettes
Liquide	<input checked="" type="checkbox"/> Gazoil	<input type="checkbox"/> Gazoil extra	<input type="checkbox"/> Fuel lourd
Gazeux	<input type="checkbox"/> Gaz nat. G20	<input type="checkbox"/> Gaz nat. G25	<input type="checkbox"/> Propane
	<input type="checkbox"/> Charbon	<input type="checkbox"/> Céréales	<input type="checkbox"/> Biogaz
	<input type="checkbox"/> Autre:	<input type="checkbox"/> Autre:	<input type="checkbox"/> Autre:

GÉNÉRATEUR DE CHALEUR		BRÛLEUR	
Nb de générateurs dans le local de chauffe : <u>5</u> Identification du générateur (si plusieurs) : <u>50.602.101</u> Raccordement : <u>B.23</u> A condensation : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Plaque signalétique : <input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente Année de construction (4) : Marque : <u>Agengrou</u> Type : <u>PKA 140 N - 00A</u> N° série : <u>G 12 A 00250A</u> Puissance nominale utile : <u>156</u> kW / kcal/h		<input checked="" type="checkbox"/> 1 allure <input type="checkbox"/> plusieurs allures (nombre:) <input type="checkbox"/> modulant si gaz : <input type="checkbox"/> unit <input type="checkbox"/> air pulsé (séparable) si «unit gaz» ou comb.liq. : <input type="checkbox"/> prémix ⁽⁵⁾ <input checked="" type="checkbox"/> non-prémix si air pulsé (gaz / combustible liquide / pellets) : Marque : <u>Baltus</u> Type : <u>BTL 20</u> Année de construction : <u>2012</u> N° série : <u>91.83.6.1</u> Installation de chauffage central Fluide caloporteur <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Vapeur basse pression <input type="checkbox"/> Huile thermique <input checked="" type="checkbox"/> Air Production chaleur <input checked="" type="checkbox"/> Chauffage <input type="checkbox"/> ECS <input type="checkbox"/> Chauff. + ECS	

VENTILATION LOCAL DE CHAUFFE - AMENÉE D'AIR COMBURANT - EVACUATION DES GAZ DE COMBUSTION	
Introduction de la demande initiale de permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chauffe ⁽⁶⁾ : <input checked="" type="checkbox"/> Avant le 29/05/2009 ⁽⁷⁾ (→ Respect de la norme ou du code de bonne pratique applicable au moment du placement de l'installation de chauffage central ou auxquelles il a été soumis par la suite) <input type="checkbox"/> Après le 29/05/2009 ⁽⁷⁾ (→ Respect, selon les cas, des normes NBN B 1-001, B 1-002, D 51-003, D 51-004, D 51-006) Conformité de la ventilation du local de chauffe : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Conformité du dispositif d'amenée d'air comburant : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON En cas de non-conformité → Cause de non-conformité et actions à entreprendre :	

ORIFICES DE MESURE (GÉNÉRATEURS COMBUSTIBLES LIQUIDES ET GAZEUX)	
Le générateur est-il dispensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure ⁽⁸⁾ ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si réponse = « NON » → le générateur doit être équipé d'orifices <input checked="" type="checkbox"/> Présent et conforme <input type="checkbox"/> Présent et non conforme <input type="checkbox"/> Absent et techniquement non réalisable Remarque - Cause de non conformité :	

RESPECT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT (installations alimentées en combustibles liquides ou gazeux)						
Température d'eau (°C) ⁽⁹⁾ :	Indice de fumée	t° nette gaz combustion	Teneur en CO ₂	Teneur en O ₂	Teneur en CO	Rendement combustion
	MAXIMAL (Bacharach)	MAXIMAL (t° gaz+° air comb.)	MINIMAL (%)	MAXIMAL (%)	MAXIMAL (mg / kWh)	MINIMAL (%)
Performances minimales ⁽¹⁰⁾	1	1	12,02	4,1	155	80
Valeurs mesurées	5	186,6	12,23	4,1	37	91,2
Puissance maximale						
Allure 1 / P min						
Allure 2 (25% si modulant)						
Allure 3 (50% si modulant)						
Allure 4 (75% si modulant)						
Comparaison	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK

(*) ATTENTION : Si un brûleur à 2 allures ou modulant ne peut être maintenu pendant un temps suffisamment long sur la (les) puissance(s) inférieure(s) à la puissance maximale pour permettre la mesure, mettre une croix ici et effectuer uniquement la mesure à la (aux) puissance(s) pouvant être maintenue(s).

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date à laquelle la mesure a été réalisée doivent être agrafés sur cette attestation.
 Dérogation: En cas d'utilisation d'un système de transmission électronique des paramètres mesurés vers une application informatique générant l'attestation de contrôle, via un protocole fermé sur lequel l'opérateur n'a pas la capacité de modifier les valeurs, alors le ticket agrafé n'est pas obligatoire.

Date du contrôle: 17/11/2021 N° attestation⁽¹⁾: B1

INFORMATIONS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES	
Si générateur type B à tirage naturel (atmosphérique): Mesure de la pression de la cheminée à puissance nominale ⁽¹¹⁾ : <u>22</u> Pa Informations complémentaires non-obligatoires si combustible liquide: Pression de la pompe (bar): <u>12</u> Gicleur: Marque & type: <u>Deloran</u> Débit (gal/h): <u>3.00</u> Angle (degré):	
RESPECT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT (installations alimentées par des combustibles liquides ou gazeux)	
L'installation n'émet-elle que très brièvement de la fumée ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
L'évacuation des gaz de combustion s'effectue-t-elle correctement ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Résultat global	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> NON OK

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	
L'ensemble générateur de chaleur - ventilation du local de chauffe - amenée d'air comburant - dispositif d'évacuation des gaz de combustion de l'AGW du 29/01/2009 ⁽¹²⁾ ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON En cas de non non conformité → Causes de non conformité et action à entreprendre : Remarque importante: Les paramètres mesurés permettant d'établir la conformité de fonctionnement du générateur sont repris au moment de la mesure. Certains facteurs peuvent modifier le fonctionnement du générateur et conduire à des résultats différents. atmosphérique, c'est notamment le cas: - en cas de conditions atmosphériques défavorable à la dispersion des polluants, réduisant la dépression de la cheminée, - en cas d'obstruction des orifices d'amenée d'air, - en cas d'installation d'appareils induisant une dépression dans le local où le générateur est installé (hotte, ventilation mécanique) - en cas de perturbation liée à la mise en fonctionnement d'un appareil situé dans une autre unité d'habitation, raccordé sur le même tirage faisant l'objet du contrôle, et ce de façon non-conforme (p. ex.: générateur raccordé en B ₂ /présence d'un sèche-linge sur un conduit raccordé en B ₁₁).	

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC APPROFONDI DANS LE CADRE D'UNE INSPECTION PÉRIODIQUE	
A. Un rapport de diagnostic approfondi est-il présent ? (en présence de plusieurs rapports, considérer le plus récent)	Si réponse = « OUI » → Passer au point B. Si réponse = « NON » → Passer au point C.
B. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée depuis la date du rapport de diagnostic le plus récent ?	Si réponse = « OUI » → Passer au point D. Si réponse = « NON » → L'installation est déclarée en ordre du diagnostic jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
C. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée après le 30 avril 2015 ?	Si réponse = « OUI » → Passer au point D. Si réponse = « NON » → Passer au point E. Sortie du tableau <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
D. Y a-t-il au moins 2 ans que les modifications ont été réalisées ?	Si réponse = « OUI » → Effectuer un diagnostic et l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
E. Le diagnostic a-t-il déjà été reporté ?	Si réponse = « OUI » → Effectuer le diagnostic. Dans ce cas, l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
	Si réponse = « NON » → Effectuer un diagnostic. Dans le cas où le diagnostic ne serait pas faisable, il est toléré de le reporter une seule fois. Il devra alors être réalisé lors du prochain contrôle périodique. Note: Un seul report est admis. Sortie du tableau

INSPECTION PÉRIODIQUE DU SYSTÈME DE RÉGULATION ET DE LA (DES) POMPE(S) DE CIRCULATION ⁽¹³⁾	
Vérification à effectuer sur la (les) pompe(s) de circulation du (des) circuit(s) de chauffage, facultativement sur les autres pompes (ECS...).	
Inspection du système de contrôle. Si inexistant, cocher cette case <input type="checkbox"/>	Inspection de la (des) pompe(s) de circulation
La régulation fonctionne-t-elle en mode automatique ou manuel ? <input checked="" type="checkbox"/> AUTO <input type="checkbox"/> MAN ^(a)	Existe-t-il des indices de dysfonctionnement de la (des) pompe(s) de circulation du circuit chauffage (p. ex.: bruit anormal) ? <input type="checkbox"/> OUI ^(a) <input checked="" type="checkbox"/> NON
Le thermostat d'ambiance fonctionne-t-il (pas de code d'erreur...)? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Si oui, préciser :
L'horloge (si présente) est-elle correctement réglée ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Remarques :
Le chauffage est-il programmé pour fonctionner en mode réduit durant la nuit ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ^(b)	
(a) Si dérogation manuelle, inciter l'utilisateur à passer en mode automatique. (b) Proposer à l'utilisateur de réduire la consigne de température nocturne. (c) Dans ce cas inviter le client à faire diagnostiquer plus précisément la pompe afin d'évaluer le risque de surconsommation ou de panne.	
Prochaines interventions : <input checked="" type="checkbox"/> En cas de conformité → prochaine inspection périodique réglementaire à réaliser entre le <u>17/11/22</u> et le <u>17/02/23</u> <input type="checkbox"/> En cas de non-conformité sans mise à l'arrêt, au plus tard le ⁽¹⁵⁾ <input type="checkbox"/> De contrôle en vue d'une remise en fonctionnement faisant suite à une mise à l'arrêt due à une non-conformité. <input checked="" type="checkbox"/> D'entretien conseillé par le constructeur au plus tard le ⁽¹⁶⁾ <u>19/11/22</u> <input type="checkbox"/> De diagnostic approfondi dans le cadre de l'inspection réglementaire, à réaliser entre le et le ⁽¹⁷⁾	

Attestation de contrôle établie par : Quenès (signature du technicien)
 Attestation reçue par : KORUS (signature de cette personne)
 en qualité de :

V2.23 testo 330-1 02679027/B
 17.11.2021 12:25:33
 Installat°: MEETLOCATIE
 Type installation: Chaudière étanche
 ADRES:
 Combustible: Fioul dom 3.0 %
 O2 réf: 15.2 %
 CO2Max:
 Combustion:
 202.8 °C T fumées
 16.2 °C T comburant
 186.6 °C Temp. nette
 12.23 % CO2
 27 ppm CO Hi
 37 mg/kWh CO Hi
 4.1 % Oxygène
 -22 Pa Tirage
 91.2 % η Hi
 85.3 % η Hs
 --- mbar DeltaP brûl
 --- mbar DeltaP stat
 --- mbar DeltaP dyn
 48.2 °C Point rosée



FICHE DE TRAVAIL

38565

CLIENT	Akeba gumar	Technicien
ADRESSE	Parking industriel, 3 mamignies	Guellesmes
TÉL.	T.V.A.	

REF.	VISITE	DATE	H. ARR.	H. DEPART	T. DEPL.
50602/01	S	17 1 1 21	10 00	12 30	00 45
50602/02	S	17 1 1 21	13 00	15 30	
Devin gaz	2	17 1 1 21	15 30	16 30	
50602/03	S	18 1 1 21	09 15	11 30	00 45
50602/04	S	18 1 1 21	11 45	14 00	
50602/05	S	18 1 1 21	14 00	16 15	

- 1 Montage
- 2 Autre
- 3 Dépannage
- 4 Entretien périodique
- 5 Vérification générale

FOURNITURE	Référence	Origine
1 gazdon 3.00 60° B		

REMARQUES
50602/01 → VG OK
" /02 → VG OK
" /03 → VG OK
" /04 → Générateur en panne de 261 kW
" /05 → VG OK

Traité offert pour les 5 générateurs et aussi pour une chaudière à gaz 40 kw faisant 4 ouvrages de 195 kw et un wanson de 261 kW.

Le technicien, *[Signature]*
Le client, *[Signature]*

+ Faire offre pour changer un radiateur → 1000-1350-22
H L

Rue Saint Jean 69a
B-6120 COUR-SUR-HEURE
Fortis 260-0479031-17 - TVA BE 0449.117.720
Tél. 071 21 51 82 - Fax 071 22 00 29
GSM 0495 30 39 64
E-mail: sa.binon@skynet.be

ATTESTATION DE CONTRÔLE / ENTRETIEN D'UN GÉNÉRATEUR DE CHALEUR - COMBUSTIBLE GAZEUX / LIQUIDE BRÛLEUR UNE ALLURE / DEUX ALLURES - RÉGION WALLONNE

TECHNICIEN⁽²⁾ <input checked="" type="checkbox"/> Technicien agréé <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> GI <input type="checkbox"/> GII <input type="checkbox"/> Technicien spécialisé en combustibles solides Nom et prénom: <u>Quenies Nicolas</u> N° d'agrément (si CL ou CG): <u>TL5395</u> Nom d'entreprise: BINON & FILS SA Rue Saint-Jean 69A - 6120 COUR-SUR-HEURE Tél. 071 21 51 82 • GSM 0495 30 39 64 E-mail: sa.binon@skynet.be N° entreprise: BE 0449.117.720	LE DEMANDEUR DU CONTRÔLE <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire de l'installation de chauffage central <input type="checkbox"/> Locataire du bâtiment contenant l'installation de chauffage <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : Nom et prénom : Entreprise (si pertinent) : <u>Atelier greuse</u> Rue et n° : <u>Zone industrielle 3</u> Code postal et localité : <u>Monégies</u> Tél. : Fax ou courriel : Localisation du générateur si différente :
---	--

COMBUSTIBLES (si multicomcombustible, mentionner les différents combustibles)	
Solide <input type="checkbox"/> Pellets bois <input type="checkbox"/> Bûches <input type="checkbox"/> Plaquettes <input type="checkbox"/> Céréales <input type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Autre:	Liquide <input checked="" type="checkbox"/> Gasoil <input type="checkbox"/> Gasoil extra <input type="checkbox"/> Fuel lourd <input type="checkbox"/> Autre:
Gazeux <input type="checkbox"/> Gaz nat. G20 <input type="checkbox"/> Gaz nat. G25 <input type="checkbox"/> Propane <input type="checkbox"/> Butane <input type="checkbox"/> Biogaz <input type="checkbox"/> Autre:	

GÉNÉRATEUR DE CHALEUR Nb de générateurs dans le local de chauffe : <u>5</u> Identification du générateur (si plusieurs) : <u>50602/02</u> Raccordement : <u>B23</u> A condensation : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Plaque signalétique : <input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente Année de construction : Marque : <u>Apergroup</u> Type : <u>PKA 140N-00A</u> N° série : Puissance nominale utile : <u>140</u> kW <input type="checkbox"/> kcal/h	BRÛLEUR <input checked="" type="checkbox"/> 1 allure <input type="checkbox"/> plusieurs allures (nombre:) <input type="checkbox"/> modulant si gaz : <input type="checkbox"/> unit <input type="checkbox"/> air pulsé (séparable) si «unit gaz» ou comb. liq. : <input type="checkbox"/> prémix ⁽⁵⁾ <input checked="" type="checkbox"/> non-premix si air pulsé (gaz / combustible liquide / pellets) : Marque : <u>Baltell</u> Type : <u>BTL 20</u> Année de construction : <u>2012</u> N° série : <u>S/N...018.3618</u> Installation de chauffage central Fluide caloporteur <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Vapeur basse pression <input type="checkbox"/> Huile thermique <input checked="" type="checkbox"/> Air Production chaleur <input checked="" type="checkbox"/> Chauffage <input type="checkbox"/> ECS <input type="checkbox"/> Chauff. + ECS
--	---

VENTILATION LOCAL DE CHAUFFE - AMENÉE D'AIR COMBURANT - EVACUATION DES GAZ DE COMBUSTION	
Introduction de la demande initiale de permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chauffe ⁽⁶⁾ :	
<input checked="" type="checkbox"/> Avant le 29/05/2009 ⁽⁷⁾ (→ Respect de la norme ou du code de bonne pratique applicable au moment du placement de l'installation de chauffage central ou auxquelles il a été soumis par la suite)	
<input type="checkbox"/> Après le 29/05/2009 ⁽⁷⁾ (→ Respect, selon les cas, des normes NBN B 1-001, B 1-002, D 51-003, D 51-004, D 51-006)	
Conformité de la ventilation du local de chauffe : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Conformité du dispositif d'amenée d'air comburant : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
En cas de non-conformité → Cause de non-conformité et actions à entreprendre :	

ORIFICES DE MESURE (GÉNÉRATEURS COMBUSTIBLES LIQUIDES ET GAZEUX)	
Le générateur est-il dispensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure ⁽⁸⁾ ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
Si réponse = « NON » → le générateur doit être équipé d'orifices	
<input checked="" type="checkbox"/> Présent et conforme <input type="checkbox"/> Présent et non conforme <input type="checkbox"/> Absent et techniquement non réalisable	
Remarque - Cause de non conformité :	

RÉSPÉCT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT (installations alimentées en combustibles liquides ou gazeux)								
Température d'eau (°C) ⁽⁹⁾	Indice de fumée	t° nette gaz combustion (t° gaz-t° air comb.)	Teneur en CO ₂		Teneur en O ₂		Teneur en CO	
			MAXIMAL (Bacharach)	MINIMAL (%)	MAXIMAL (%)	MINIMAL (%)	MAXIMAL (mg / kWh)	MINIMAL (%)
Performances minimales ⁽¹⁰⁾	1	1	12,02	4,4	15,5	30		
Valeurs mesurées	0	210,2	12,03	4,3	33	90,0		
Puissance maximale								
Allure 1 / P min								
Allure 2 (25% si modulant)								
Allure 3 (50% si modulant)								
Allure 4 (75% si modulant)								
Comparaison	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK

(*) ATTENTION : Si un brûleur à 2 allures ou modulant ne peut être maintenu pendant un temps suffisamment long sur la (les) puissance(s) inférieure(s) à la puissance maximale pour permettre la mesure, mettre une croix ici et effectuer uniquement la mesure à la (aux) puissance(s) pouvant être maintenue(s).

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date à laquelle la mesure a été réalisée doivent être agrafés sur cette attestation.
 Dérogation: En cas d'utilisation d'un système de transmission électronique des paramètres mesurés vers une application informatique générant l'attestation de contrôle, via un protocole fermé sur lequel l'opérateur n'a pas la capacité de modifier les valeurs, alors le ticket agrafé n'est pas obligatoire.

Date du contrôle: 17/11/2021 N° attestation⁽¹⁾: B2

INFORMATIONS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES	
Si générateur type B à tirage naturel (atmosphérique) :	
Mesure de la pression de la cheminée à puissance nominale ⁽¹¹⁾ : <u>13</u> Pa	
Informations complémentaires non-obligatoires si combustible liquide : Pression de la pompe (bar) : <u>12</u>	
Gicleur : Marque & type : <u>Delson</u>	Débit (gal/h) : <u>3.00</u> Angle (degré) :
RÉSPÉCT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT (installations alimentées par des)	
L'installation n'émet-elle que très brièvement de la fumée ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
L'évacuation des gaz de combustion s'effectue-t-elle correctement ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Résultat global	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> NON OK

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	
L'ensemble générateur de chaleur - ventilation du local de chauffe - amenée d'air comburant - dispositif d'évacuation des gaz de combustion de l'AGW du 29/01/2009 ⁽¹²⁾ ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
En cas de non conformité → Causes de non conformité et action à entreprendre :	
Remarque importante: Les paramètres mesurés permettant d'établir la conformité de fonctionnement du générateur sont moment de la mesure. Certains facteurs peuvent modifier le fonctionnement du générateur et conduire à des résultats différents atmosphérique, c'est notamment le cas: - en cas de conditions atmosphériques défavorable à la dispersion des polluants, réduisant la dépression de la cheminée, - en cas d'obstruction des orifices d'amenée d'air, - en cas d'installation d'appareils induisant une dépression dans le local où le générateur est installé (hotte, ventilation mécanique) - en cas de perturbation liée à la mise en fonctionnement d'un appareil situé dans une autre unité d'habitation, raccordé si faisant l'objet du contrôle, et ce de façon non-conforme (p. ex.: générateur raccordé en B ₂ /présence d'un sèche-linge sur raccordés en B ₁₁).	

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC APPROFONDI DANS LE CADRE D'UNE INSPECTION PÉRIODIQUE (SI P_{nom} > 20 kW)	
A. Un rapport de diagnostic approfondi est-il présent ? en présence de plusieurs rapports, considérer le plus récent	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si réponse = « OUI » → Passer au point B. Si réponse = « NON » → Passer au point C.	
B. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée depuis la date du rapport de diagnostic le plus récent ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si réponse = « OUI » → Passer au point D. Si réponse = « NON » → L'installation est déclarée en ordre du diagnostic jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau	
C. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée après le 30 avril 2015 ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si réponse = « OUI » → Passer au point D. Si réponse = « NON » → Passer au point E.	
D. Y a-t-il au moins 2 ans que les modifications ont été réalisées ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si réponse = « OUI » → Effectuer un diagnostic et l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau	
Si réponse = « NON » → Attendre le 1 ^{er} contrôle périodique après ces 2 ans pour faire réaliser le diagnostic. L'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau	
E. Le diagnostic a-t-il déjà été reporté ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si réponse = « OUI » → Effectuer le diagnostic. Dans ce cas, l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau	
Si réponse = « NON » → Effectuer un diagnostic. Dans le cas où le diagnostic ne serait pas faisable, il est toléré de le reporter une seule fois. Il devra alors être réalisé lors du prochain contrôle périodique. Note: Un seul report est admis. Sortie du tableau	

INSPECTION PÉRIODIQUE DU SYSTÈME DE RÉGULATION ET DE LA (DES) POMPE(S) DE CIRCULATION⁽¹³⁾	
Vérification à effectuer sur la (les) pompe(s) de circulation du (des) circuit(s) de chauffage, facultativement sur les autres pompes (ECS...).	
Inspection du système de contrôle. Si inexistant, cocher cette case <input type="checkbox"/>	Inspection de la (des) pompe(s) de circulation
La régulation fonctionne-t-elle en mode automatique ou manuel ? <input checked="" type="checkbox"/> AUTO <input type="checkbox"/> MAN ^(a)	Existe-t-il des indices de dysfonctionnement de la (des) pompe(s) de circulation du circuit chauffage (p. ex.: bruit anormal) ? <input type="checkbox"/> OUI ^(a) <input checked="" type="checkbox"/> NON
Le thermostat d'ambiance fonctionne-t-il (pas de code d'erreur...)? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Si oui, préciser : /
L'horloge (si présente) est-elle correctement réglée ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Remarques : /
Le chauffage est-il programmé pour fonctionner en mode réduit durant la nuit ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ^(b)	

(a) Si dérogation manuelle, inciter l'utilisateur à passer en mode automatique. (b) Proposer à l'utilisateur de réduire la consigne de température nocturne. (c) Dans ce cas inviter le client à faire diagnostiquer plus précisément la pompe afin d'évaluer le risque de surconsommation ou de panne.

Prochaines interventions :	
<input checked="" type="checkbox"/> En cas de conformité → prochaine inspection périodique réglementaire à réaliser entre le <u>17/11/2022</u> et le <u>17/02/2023</u>	
<input type="checkbox"/> En cas de non-conformité sans mise à l'arrêt, au plus tard le ⁽¹⁵⁾	
<input type="checkbox"/> De contrôle en vue d'une remise en fonctionnement faisant suite à une mise à l'arrêt due à une non-conformité.	
<input checked="" type="checkbox"/> D'entretien conseillé par le constructeur au plus tard le ⁽¹⁶⁾ <u>17/11/22</u>	
<input type="checkbox"/> De diagnostic approfondi dans le cadre de l'inspection réglementaire, à réaliser entre le et le ⁽¹⁷⁾	

Attestation de contrôle établie par :  (signature du technicien)	Attestation reçue par :  en qualité de : (signature de cette personne)
---	--

testo 330-1
 V2.23 02679027/B
 17.11.2021 15:46:03
 Installat° :
 MEETLOCATIE
 Type installation :
 Chaudière étanche
 ADRES
 Combustible : Fioul dom
 O2 réf : 3.0 %
 CO2Max : 15.2 %
 Combustion
 229.9 °C T fumées
 19.7 °C T comburant
 210.2 °C Temp. nette
 12.09 % CO2
 24 ppm CO Hi
 33 mg/kWh CO Hi
 4.3 % Oxygène
 -18 Pa Tirage
 90.0 % η Hi
 84.2 % η Hs
 --- mbar DeltaP brûl.
 --- mbar DeltaP stat
 --- mbar DeltaP dyn
 48.6 °C Point rosée

ATTESTATION DE CONTRÔLE / ENTRETIEN D'UN GÉNÉRATEUR DE CHALEUR - COMBUSTIBLE GAZEUX / LIQUIDE BRÛLEUR UNE ALLURE / DEUX ALLURES - RÉGION WALLONNE

TECHNICIEN⁽²⁾ <input checked="" type="checkbox"/> Technicien agréé <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> GI <input type="checkbox"/> GII <input type="checkbox"/> Technicien spécialisé en combustibles solides Nom et prénom: <u>Quenin Nicolas</u> N° d'agrément (si CL ou CG): <u>TL 5395</u> Nom d'entreprise: BINON & Fils s.a. Rue Saint-Jean 69A - 6120 COUR-SUR-HEURE Tél. 071 21 51 82 • GSM 0495 30 39 64 E-mail: sa.binon@skynet.be N° entreprise: BE 0449.117.720	LE DEMANDEUR DU CONTRÔLE <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire de l'installation de chauffage central <input type="checkbox"/> Locataire du bâtiment contenant l'installation de chauffage <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : Nom et prénom : Entreprise (si pertinent) : <u>Akelien Group</u> Rue et n° : <u>Zone industrielle 3</u> Code postal et localité : <u>Remignies</u> Tél. : Fax ou courriel : Localisation du générateur si différente :
---	--

COMBUSTIBLES (si multicomcombustible, mentionner les différents combustibles) Solide <input type="checkbox"/> Pellets bois <input type="checkbox"/> Bûches <input type="checkbox"/> Plaquettes <input type="checkbox"/> Céréales <input type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Autre : Liquide <input checked="" type="checkbox"/> Gazoil <input type="checkbox"/> Gazoil extra <input type="checkbox"/> Fuel lourd <input type="checkbox"/> Autre : Gazeux <input type="checkbox"/> Gaz nat. G20 <input type="checkbox"/> Gaz nat. G25 <input type="checkbox"/> Propane <input type="checkbox"/> Butane <input type="checkbox"/> Biogaz <input type="checkbox"/> Autre :

GÉNÉRATEUR DE CHALEUR Nb de générateurs dans le local de chauffe : <u>5</u> Identification du générateur (si plusieurs) : <u>50.602/103</u> Raccordement : <u>B23</u> A condensation : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Plaque signalétique : <input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente Année de construction (4) : Marque : <u>Aprégon</u> Type : <u>PKA 150 N - no. A</u> N° série : <u>607 AB 73001</u> Puissance nominale utile : <u>230</u> kW kcal/h	BRÛLEUR <input checked="" type="checkbox"/> 1 allure <input type="checkbox"/> plusieurs allures (nombre:) <input type="checkbox"/> modulant si gaz : <input type="checkbox"/> unit <input type="checkbox"/> air pulsé (séparable) si «unit gaz» ou comb. liq. : <input type="checkbox"/> prémix ⁽⁶⁾ <input checked="" type="checkbox"/> non-prémix si air pulsé (gaz / combustible liquide / pellets) : Marque : <u>Balkin</u> Type : <u>BTL 20 P</u> Année de construction : <u>2007</u> N° série : <u>452 7348</u> Installation de chauffage central Fluide caloporteur <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Vapeur basse pression <input type="checkbox"/> Huile thermique <input checked="" type="checkbox"/> Air Production chaleur <input checked="" type="checkbox"/> Chauffage <input type="checkbox"/> ECS <input type="checkbox"/> Chauff. + ECS
--	--

VENTILATION LOCAL DE CHAUFFE - AMENÉE D'AIR COMBURANT - EVACUATION DES GAZ DE COMBUSTION Introduction de la demande initiale de permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chauffe ⁽⁸⁾ : <input checked="" type="checkbox"/> Avant le 29/05/2009 ⁽⁷⁾ (→ Respect de la norme ou du code de bonne pratique applicable au moment du placement de l'installation de chauffage central ou auxquelles il a été soumis par la suite) <input type="checkbox"/> Après le 29/05/2009 ⁽⁷⁾ (→ Respect, selon les cas, des normes NBN B 1-001, B 1-002, D 51-003, D 51-004, D 51-006) Conformité de la ventilation du local de chauffe : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Conformité du dispositif d'amenée d'air comburant : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON En cas de non-conformité → Cause de non-conformité et actions à entreprendre :
--

ORIFICES DE MESURE (GÉNÉRATEURS COMBUSTIBLES LIQUIDES ET GAZEUX) Le générateur est-il dispensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure ⁽⁹⁾ ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si réponse = « NON » → le générateur doit être équipé d'orifices <input checked="" type="checkbox"/> Présent et conforme <input type="checkbox"/> Présent et non conforme <input type="checkbox"/> Absent et techniquement non réalisable Remarque - Cause de non conformité :

RESPECT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT (installations alimentées en combustibles liquides ou gazeux)						
Température d'eau (°C) ⁽⁹⁾ :	Indice de fumée	t° nette gaz combustion (t° gaz-t° air comb.)	Teneur en CO ₂	Teneur en O ₂	Teneur en CO	Rendement combustion
	MAXIMAL (Bacharach)	MAXIMAL (°C)	MINIMAL (%)	MAXIMAL (%)	MAXIMAL (mg / kWh)	MINIMAL (%)
Performances minimales ⁽¹⁰⁾	1	1	12,09	4,4	155	80
Valeurs mesurées	0	107	11,57	5	44	83,3
Puissance maximale						
Allure 1 / P min						
Allure 2 (25% si modulant)						
Allure 3 (50% si modulant)						
Allure 4 (75% si modulant)						
Comparaison	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK
						Résultat global <input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK

(* ATTENTION : Si un brûleur à 2 allures ou modulant ne peut être maintenu pendant un temps suffisamment long sur la (les) puissance(s) inférieure(s) à la puissance maximale pour permettre la mesure, mettre une croix ici et effectuer uniquement la mesure à la (aux) puissance(s) pouvant être maintenue(s).

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date à laquelle la mesure a été réalisée doivent être agrafés sur cette attestation.
 Dérogation: En cas d'utilisation d'un système de transmission électronique des paramètres mesurés vers une application informatique générant l'attestation de contrôle, via un protocole fermé sur lequel l'opérateur n'a pas la capacité de modifier les valeurs, alors le ticket agrafé n'est pas obligatoire.

Date du contrôle: 18/11/2021

N° attestation⁽¹⁾:

Fond 31/132

INFORMATIONS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES Si générateur type B à tirage naturel (atmosphérique): Mesure de la pression de la cheminée à puissance nominale ⁽¹¹⁾ : <u>12</u> Pa Informations complémentaires non-obligatoires si combustible liquide: Pression de la pompe (bar): <u>1,2</u> Gicleur: Marque & type: <u>D. Delouan</u> Débit (gal/h): <u>3,00</u> Angle (degré):	testo 330-1 V2.23 02679027/B 18.11.2021 15:21:49 Installat°: MEETLOCATIE Type installation: Chaudière étanche ADRES: Combustible: Fioul dom O2 réf: 3.0 % CO2Max: 15.2 %
---	--

RESPECT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT (installations alimentées par des gaz) L'installation n'émet-elle que très brièvement de la fumée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON L'évacuation des gaz de combustion s'effectue-t-elle correctement ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Résultat global <input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> NON OK

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ L'ensemble générateur de chaleur - ventilation du local de chauffe - amenée d'air comburant - dispositif d'évacuation des gaz dispositions de l'AGW du 29/01/2009 ⁽¹²⁾ ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON En cas de non non conformité → Causes de non conformité et action à entreprendre : Remarque importante: Les paramètres mesurés permettant d'établir la conformité de fonctionnement du générateur sont mesurés au moment de la mesure. Certains facteurs peuvent modifier le fonctionnement du générateur et conduire à des résultats différents. - en cas de conditions atmosphériques défavorables à la dispersion des polluants, réduisant la dépression de la cheminée - en cas d'obstruction des orifices d'amenée d'air, - en cas d'installation d'appareils induisant une dépression dans le local où le générateur est installé (hotte, ventilation mécanique, etc...), - en cas de perturbation liée à la mise en fonctionnement d'un appareil situé dans une autre unité d'habitation, raccordé sur le même conduit collectif que le générateur faisant l'objet du contrôle, et ce de façon non-conforme (p. ex.: générateur raccordé en B ₂ /présence d'un sèche-linge sur un conduit contenant des appareils raccordés en B ₁).	Combustion 223.0 °C T fumées 16.0 °C T comburant 207.0 °C Temp. nette 11.58 % CO ₂ 30 ppm CO Hi 44 mg/kWh CO Hi 5.0 % Oxygène -12 Pa Tirage 89.8 % η Hi 84.0 % η Hs --- mbar Delta P --- mbar P ₁ --- mbar P ₂ --- mbar P ₃
---	---

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC APPROFONDI DANS LE CADRE D'UNE INSPECTION PÉRIODIQUE (SI P_{nom} > 20 kW) A. Un rapport de diagnostic approfondi est-il présent ? (en présence de plusieurs rapports, considérer le plus récent) <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si réponse = « OUI » → Passer au point B. Si réponse = « NON » → Passer au point C. B. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée depuis la date du rapport de diagnostic le plus récent ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si réponse = « OUI » → Passer au point D. Si réponse = « NON » → L'installation est déclarée en ordre du diagnostic jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau C. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée après le 30 avril 2015 ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si réponse = « OUI » → Passer au point D. Si réponse = « NON » → Passer au point E. D. Y a-t-il au moins 2 ans que les modifications ont été réalisées ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si réponse = « OUI » → Effectuer un diagnostic et l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau Si réponse = « NON » → Attendre le 1 ^{er} contrôle périodique après ces 2 ans pour faire réaliser le diagnostic. L'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau E. Le diagnostic a-t-il déjà été reporté ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si réponse = « OUI » → Effectuer le diagnostic. Dans ce cas, l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau Si réponse = « NON » → Effectuer un diagnostic. Dans le cas où le diagnostic ne serait pas faisable, il est toléré de le reporter une seule fois. Il devra alors être réalisé lors du prochain contrôle périodique. Note: Un seul report est admis. Sortie du tableau

INSPECTION PÉRIODIQUE DU SYSTÈME DE RÉGULATION ET DE LA (DES) POMPE(S) DE CIRCULATION ⁽¹³⁾ Vérification à effectuer sur la (les) pompe(s) de circulation du (des) circuit(s) de chauffage, facultativement sur les autres pompes (ECS...).	
Inspection du système de contrôle. Si inexistant, cocher cette case <input type="checkbox"/>	Inspection de la (des) pompe(s) de circulation
La régulation fonctionne-t-elle en mode automatique ou manuel ? <input checked="" type="checkbox"/> AUTO <input type="checkbox"/> MAN ^(a)	Existe-t-il des indices de dysfonctionnement de la (des) pompe(s) de circulation du circuit chauffage (p. ex.: bruit anormal) ? <input type="checkbox"/> OUI ^(c) <input checked="" type="checkbox"/> NON
Le thermostat d'ambiance fonctionne-t-il (pas de code d'erreur...)? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Si oui, préciser :
L'horloge (si présente) est-elle correctement réglée ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Remarques :
Le chauffage est-il programmé pour fonctionner en mode réduit durant la nuit ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ^(b)	

(a) Si dérogation manuelle, inciter l'utilisateur à passer en mode automatique. (b) Proposer à l'utilisateur de réduire la consigne de température nocturne. (c) Dans ce cas inviter le client à faire diagnostiquer plus précisément la pompe afin d'évaluer le risque de surconsommation ou de panne.

Prochaines interventions :
 En cas de conformité → prochaine inspection périodique réglementaire à réaliser entre le 18/11/2022 et le 18/11/2023
 En cas de non-conformité sans mise à l'arrêt, au plus tard le⁽¹⁵⁾
 De contrôle en vue d'une remise en fonctionnement faisant suite à une mise à l'arrêt due à une non-conformité.
 D'entretien conseillé par le constructeur au plus tard le⁽¹⁶⁾ 18/11/2022
 De diagnostic approfondi dans le cadre de l'inspection réglementaire, à réaliser entre le et le⁽¹⁷⁾

Attestation de contrôle établie par : <u>Quenin</u> (signature du technicien)	Attestation reçue par : <u>KORVE</u> en qualité de : <u>Propriétaire</u> (signature de cette personne)
---	--

ATTESTATION DE CONTRÔLE / ENTRETIEN D'UN GÉNÉRATEUR DE CHALEUR - COMBUSTIBLE GAZEUX / LIQUIDE BRÛLEUR UNE ALLURE / DEUX ALLURES - RÉGION WALLONNE

TECHNICIEN⁽²⁾ <input checked="" type="checkbox"/> Technicien agréé <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> GI <input type="checkbox"/> GII <input type="checkbox"/> Technicien spécialisé en combustibles solides Nom et prénom: <u>Quenies Nicolas</u>	LE DEMANDEUR DU CONTRÔLE <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire de l'installation de chauffage central <input type="checkbox"/> Locataire du bâtiment contenant l'installation de chauffage <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : Nom et prénom: Entreprise (si pertinent): <u>Atelier gravure</u> Rue et n°: <u>Zone industrielle, 3</u> Code postal et localité: <u>Momignies</u> Tél. Fax ou courriel: Localisation du générateur si différente:
N° d'agrément (si CL ou CG): <u>TL 5395</u> Nom d'entreprise: BINON & FILS SA Rue Saint-Jean 69A - 6120 COUR-SUR-HEURE Tél. 071 21 51 82 • GSM 0495 30 39 64 E-mail: sa.binon@skynet.be N° entreprise: BE 0449.117.720	

COMBUSTIBLES (si multicomcombustible, mentionner les différents combustibles)

Solide	<input type="checkbox"/> Pellets bois	<input type="checkbox"/> Bûches	<input type="checkbox"/> Plaquettes	<input type="checkbox"/> Céréales	<input type="checkbox"/> Charbon	<input type="checkbox"/> Autre:
Liquide	<input checked="" type="checkbox"/> Gasoil	<input type="checkbox"/> Gasoil extra	<input type="checkbox"/> Fuel lourd	<input type="checkbox"/> Autre:		
Gazeux	<input type="checkbox"/> Gaz nat. G20	<input type="checkbox"/> Gaz nat. G25	<input type="checkbox"/> Propane	<input type="checkbox"/> Butane	<input type="checkbox"/> Biogaz	<input type="checkbox"/> Autre:

GÉNÉRATEUR DE CHALEUR Nb de générateurs dans le local de chauffe: <u>5</u> Identification du générateur (si plusieurs): <u>50.162.10.5</u> Raccordement: <u>B.23</u> A condensation: <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Plaque signalétique: <input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente Année de construction (4): <u>1</u> Marque: <u>Argonquoy</u> Type: <u>P.R.A. 140 N</u> N° série: <u>195</u> Puissance nominale utile: <u>195</u> kW kcal/h	BRÛLEUR <input checked="" type="checkbox"/> 1 allure <input type="checkbox"/> plusieurs allures (nombre:) <input type="checkbox"/> modulant si gaz: <input type="checkbox"/> unit <input type="checkbox"/> air pulsé (séparable) si «unit gaz» ou comb. liq.: <input type="checkbox"/> prémix ⁽⁵⁾ <input checked="" type="checkbox"/> non-prémix si air pulsé (gaz / combustible liquide / pellets): Marque: <u>Balkur</u> Type: <u>B.T.L. 20</u> Année de construction: <u>1</u> N° série: <u>1639.BIT.000.00.341233</u> Installation de chauffage central Fluide caloporteur: <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Vapeur basse pression <input type="checkbox"/> Huile thermique <input checked="" type="checkbox"/> Air Production chaleur: <input checked="" type="checkbox"/> Chauffage <input type="checkbox"/> ECS <input type="checkbox"/> Chauff. + ECS
---	---

VENTILATION LOCAL DE CHAUFFE - AMENÉE D'AIR COMBURANT - EVACUATION DES GAZ DE COMBUSTION

Introduction de la demande initiale de permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chauffe⁽⁶⁾ :
 Avant le 29/05/2009⁽⁷⁾ (→ Respect de la norme ou du code de bonne pratique applicable au moment du placement de l'installation de chauffage central ou auxquelles il a été soumis par la suite)
 Après le 29/05/2009⁽⁷⁾ (→ Respect, selon les cas, des normes NBN B 1-001, B 1-002, D 51-003, D 51-004, D 51-006)

Conformité de la ventilation du local de chauffe: OUI NON
Conformité du dispositif d'amenée d'air comburant: OUI NON
Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion: OUI NON
En cas de non-conformité → Cause de non-conformité et actions à entreprendre:

ORIFICES DE MESURE (GÉNÉRATEURS COMBUSTIBLES LIQUIDES ET GAZEUX)

Le générateur est-il dispensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure⁽⁸⁾? OUI NON
Si réponse = « NON » → le générateur doit être équipé d'orifices
 Présent et conforme Présent et non conforme Absent et techniquement non réalisable
Remarque - Cause de non-conformité:

RESPECT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT (installations alimentées en combustibles liquides ou gazeux)

Température d'eau (°C) ⁽⁹⁾	Indice de fumée	t° nette gaz combustion	Teneur en CO ₂	Teneur en O ₂	Teneur en CO	Rendement combustion
	MAXIMAL (Bacharach)	MAXIMAL (°C)	MINIMAL (%)	MAXIMAL (%)	MAXIMAL (mg / kWh)	MINIMAL (%)
Performances minimales ⁽¹⁰⁾	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>12,02</u>	<u>4,4</u>	<u>155</u>	<u>90</u>
Valeurs mesurées	<u>0</u>	<u>160,7</u>	<u>11,73</u>	<u>4,3</u>	<u>32</u>	<u>92,1</u>
Puissance maximale						
Allure 1 / P min						
Allure 2 (25% si modulant)						
Allure 3 (50% si modulant)						
Allure 4 (75% si modulant)						
Comparaison	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK

A remplir si brûleur à «plusieurs allures»⁽¹¹⁾ ou «modulant de P_{≥1} MW»⁽¹²⁾

(*) ATTENTION : Si un brûleur à 2 allures ou modulant ne peut être maintenu pendant un temps suffisamment long sur la (les) puissance(s) inférieure(s) à la puissance maximale pour permettre la mesure, mettre une croix ici et effectuer uniquement la mesure à la (aux) puissance(s) pouvant être maintenue(s).

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date à laquelle la mesure a été réalisée doivent être agrafés sur cette attestation.
Dérogation: En cas d'utilisation d'un système de transmission électronique des paramètres mesurés vers une application informatique générant l'attestation de contrôle, via un protocole fermé sur lequel l'opérateur n'a pas la capacité de modifier les valeurs, alors le ticket agrafé n'est pas obligatoire.

Date du contrôle: 13/02/22 N° attestation⁽¹⁾: 35

INFORMATIONS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES

Si générateur type B à tirage naturel (atmosphérique):
Mesure de la pression de la cheminée à puissance nominale⁽¹¹⁾: 14 Pa
Informations complémentaires non-obligatoires si combustible liquide: Pression de la pompe (bar): 12
Gicleur: Marque & type: Delorion Débit (gal/h): 2,50 Angle (degré):

RESPECT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT (installations alimentées par des gaz)

L'installation n'émet-elle que très brièvement de la fumée? OUI NON
L'évacuation des gaz de combustion s'effectue-t-elle correctement? OUI NON
Résultat global OK NON OK

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

L'ensemble générateur de chaleur - ventilation du local de chauffe - amenée d'air comburant - dispositif d'évacuation des gaz dispositions de l'AGW du 29/01/2009⁽¹²⁾? OUI NON
En cas de non non conformité → Causes de non conformité et action à entreprendre:

Remarque importante: Les paramètres mesurés permettant d'établir la conformité de fonctionnement du générateur sont répertoriés dans le tableau ci-dessous. Certains facteurs peuvent modifier le fonctionnement du générateur et conduire à des résultats différents de ceux indiqués dans le tableau ci-dessous, c'est notamment le cas:
- en cas de conditions atmosphériques défavorables à la dispersion des polluants, réduisant la dépression de la cheminée,
- en cas d'obstruction des orifices d'amenée d'air,
- en cas d'installation d'appareils induisant une dépression dans le local où le générateur est installé (hotte, ventilation mécanique, etc.),
- en cas de perturbation liée à la mise en fonctionnement d'un appareil situé dans une autre unité d'habitation, raccordé sur un conduit collectif que le générateur fait l'objet du contrôle, et ce de façon non-conforme (p. ex.: générateur raccordé en B₂/présence d'un sèche-linge sur un conduit contenant des appareils raccordés en B₁₁).

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC APPROFONDI DANS LE CADRE D'UNE INSPECTION PÉRIODIQUE (SI P_{nom} > 20 kW)

A. Un rapport de diagnostic approfondi est-il présent? (en présence de plusieurs rapports, considérer le plus récent) OUI NON
Si réponse = « OUI » → Passer au point B. Si réponse = « NON » → Passer au point C.
B. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée depuis la date du rapport de diagnostic le plus récent? OUI NON
Si réponse = « OUI » → Passer au point D. Si réponse = « NON » → L'installation est déclarée en ordre du diagnostic jusqu'à la prochaine inspection périodique. **Sortie du tableau**
C. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée après le 30 avril 2015? OUI NON
Si réponse = « OUI » → Passer au point D. Si réponse = « NON » → Passer au point E.
D. Y a-t-il au moins 2 ans que les modifications ont été réalisées? OUI NON
Si réponse = « OUI » → Effectuer un diagnostic et l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. **Sortie du tableau**
Si réponse = « NON » → Attendre le 1^{er} contrôle périodique après ces 2 ans pour faire réaliser le diagnostic. L'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. **Sortie du tableau**
E. Le diagnostic a-t-il déjà été reporté? OUI NON
Si réponse = « OUI » → Effectuer le diagnostic. Dans ce cas, l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. **Sortie du tableau**
Si réponse = « NON » → Effectuer un diagnostic. Dans le cas où le diagnostic ne serait pas faisable, il est toléré de le reporter une seule fois. Il devra alors être réalisé lors du prochain contrôle périodique. **Note:** Un seul report est admis. **Sortie du tableau**

INSPECTION PÉRIODIQUE DU SYSTÈME DE RÉGULATION ET DE LA (DES) POMPE(S) DE CIRCULATION⁽¹³⁾
Vérification à effectuer sur la (les) pompe(s) de circulation du (des) circuit(s) de chauffage, facultativement sur les autres pompes (ECS...).

Inspection du système de contrôle. Si inexistant, cocher cette case <input type="checkbox"/>	Inspection de la (des) pompe(s) de circulation
La régulation fonctionne-t-elle en mode automatique ou manuel? <input checked="" type="checkbox"/> AUTO <input type="checkbox"/> MAN ^(a)	Existe-t-il des indices de dysfonctionnement de la (des) pompe(s) de circulation du circuit chauffage (p. ex.: bruit anormal)? <input type="checkbox"/> OUI ^(c) <input checked="" type="checkbox"/> NON
Le thermostat d'ambiance fonctionne-t-il (pas de code d'erreur...)? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Si oui, préciser:
L'horloge (si présente) est-elle correctement réglée? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Remarques: <u>1</u>
Le chauffage est-il programmé pour fonctionner en mode réduit durant la nuit? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ^(b)	

(a) Si dérogation manuelle, inciter l'utilisateur à passer en mode automatique. (b) Proposer à l'utilisateur de réduire la consigne de température nocturne. (c) Dans ce cas inviter le client à faire diagnostiquer plus précisément la pompe afin d'évaluer le risque de surconsommation ou de panne.

Prochaines interventions:
 En cas de conformité → prochaine inspection périodique réglementaire à réaliser entre le 18/02/22 et le 18/02/23
 En cas de non-conformité sans mise à l'arrêt, au plus tard le⁽¹⁵⁾
 De contrôle en vue d'une remise en fonctionnement faisant suite à une mise à l'arrêt due à une non-conformité.
 D'entretien conseillé par le constructeur au plus tard le⁽¹⁶⁾ 18/02/22
 De diagnostic approfondi dans le cadre de l'inspection réglementaire, à réaliser entre le et le⁽¹⁷⁾

Attestation de contrôle établie par: Quenies Nicolas
(signature du technicien)

Attestation reçue par: Barthelemy
en qualité de: Propriétaire
(signature de cette personne)

testo 330-1
V2.23 02679027/B

18.11.2021 16:35:09

Installat°: MEETLOCATIE
Type installation: Chaudière étanche
ADRES:

Combustible	Fioul dom
O2 réf	3.0 %
CO2Max:	15.2 %

Combustion

174.9 °C	T fumées
14.1 °C	T comburant
160.8 °C	Temp. nette
11.73 %	CO2
22 ppm	CO Hi
32 mg/kWh	CO Hi
4.8 %	Oxygène
-14 Pa	Tirage
92.1 %	η Hi
86.2 %	η Hs
---	mbar DeltaP brûl.
---	mbar DeltaP stat
---	mbar DeltaP dyn
47.3 °C	Point rosée